

DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE POUR LA VIABILISATION DE TERRAIN

Extrait de l'article 2 des règlements pour l'équipement en électricité/gaz de terrains à viabiliser.

Par terrain à viabiliser, il faut entendre tout terrain, soumis ou non au permis d'urbanisation au sens de la législation wallonne relative aux permis d'urbanisme et d'urbanisation, et notamment le morcellement d'une surface déterminée en parcelles ou un terrain servant aux constructions / habitats groupés. Il s'agit tant des terrains situés le long de voiries existantes¹ que des terrains qui nécessitent l'ouverture de nouvelles voiries qui seront, le cas échéant, reprises ultérieurement par la commune.

L'avis préalable est un service complémentaire proposé à toute personne souhaitant faire viabiliser un terrain. Les informations communiquées par ORES dans le cadre de cet avis sont données uniquement à titre informatif et ne peuvent en aucun cas constituer un engagement ni une reconnaissance de droit de la part d'ORES.

ORES décline toute responsabilité quant à ces informations ou à l'utilisation qui peut en être faite.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

LE TERRAIN À VIABILISER

Nom générique :

Rue : N° :

CP : Localité :

S'agit-il d'un : lotissement permis de bâtir groupé avec parcellaire permis de bâtir groupé sans parcellaire autre

S'il s'agit d'un lotissement : privé social reconnu communal

Nombre de parcelles :

Date probable de l'équipement : **2** **0**
m m a a a a

LE DEMANDEUR

Nom/prénom :

Rue : N° : Boîte :

CP : Localité :

Tél. : GSM : Date de naissance : / /
(si le demandeur est une personne physique)

Fax : Courriel :

En qualité de : géomètre société immobilière personne privée autre (spécifier) :

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

NATURE DU TRAVAIL À RÉALISER

La demande concerne : électricité gaz éclairage public

Type de chauffage envisagé pour les futures habitations (facultatif) :
 électricité gaz pompe à chaleur mazout autre (spécifier) :

¹ Ces règles s'appliquent également aux terrains situés le long d'un réseau électrique existant.

IMPORTANT : pour que votre demande soit recevable, ce formulaire doit en outre obligatoirement être accompagné des documents repris au verso de la présente.

